

Avis de motion

Considérant que l'AGECVM a activement travaillé à la création de l'ASSÉ en 2001;

Considérant que l'AGECVM a participé à l'ensemble des campagnes de l'ASSÉ depuis sa création et qu'elle fut une actrice importante de leur réalisation;

Considérant que le statut de cégep non-affilié réduit considérablement la portée de l'AGECVM sur les orientations de l'ASSÉ et que l'AGECVM, en raison de ce statut, contribue à la précarisation du mouvement étudiant québécois;

Considérant que l'AGECVM a déjà adhéré, et même réitéré son adhésion, à l'ensemble des principes de bases de l'ASSÉ qui se lisent ainsi :

1. pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire ;
2. pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux ;
3. pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance ;
4. pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion ;
5. pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société ;
6. contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.

Considérant qu'il est nécessaire de se regrouper de façon permanente pour assurer la construction d'un rapport de force essentiel pour contrer les nombreuses attaques que subit le monde de l'éducation et la société en général;

Considérant les positions de méfiance face aux fédérations étudiantes adoptées lors des dernières assemblées générales de l'AGECVM;

Que le Bureau exécutif soit mandaté d'organiser un référendum sur la question de l'affiliation à l'ASSÉ respectant le calendrier suivant :

- 24 février au 1^{er} mars : Création des comités référendaire, « pour » et « contre »
- 1^{er} mars : Rencontre du comité référendaire et signature du protocole référendaire par les comités créés à ce moment
- 2 au 8 mars : Campagne d'information
- 9 au 12 mars : Vote par référendum

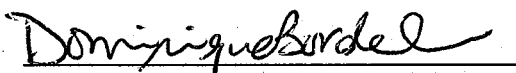
Que la participation des non-membres de l'AGECVM soit strictement interdite sur le campus durant cette période sauf sous avis contraire du comité référendaire.

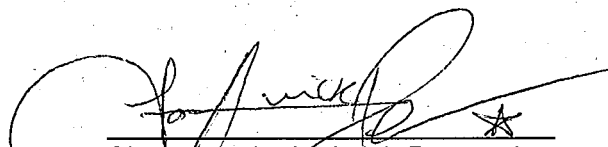
Que l'AGECVM engage tous les moyens nécessaires afin de faire respecter les règlements référendaires et chasse les malfaisantEs qui ne les respecteraient pas.

Que la question du référendum soit la suivante :

« Voulez vous que l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM) devienne membre de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), moyennant une cotisation de 1,50\$ par membre par session, puisée à même les cotisations étudiantes actuelles? » et que les options soient « Oui », « Non » et « Abstention »

Avis de motion déposé par Dominique Bordeleau, appuyée par Jo-Anick Perreault


Signature de Dominique Bordeleau
Membre en règle de l'AGECVM


Signature de Jo-Anick Perreault
Membre en règle de l'AGECVM

Signature d'un ou d'une témoin recevant l'Avis de motion

Signature d'un ou d'une deuxième témoin recevant l'Avis de motion

Signé le ____ Février 2010 à ____H____ au siège social de l'AGECVM